



Association
minière du
Québec



PLATE FORME | 20 26

Pour une industrie minière compétitive, responsable
et essentielle à la prospérité du Québec

MOT D'INTRODUCTION

À l'approche des élections générales, l'Association minière du Québec (AMQ) souhaite contribuer de manière constructive au débat public en présentant ses priorités au prochain gouvernement du Québec.

Dans un contexte marqué par la transition énergétique, l'incertitude géopolitique, les besoins croissants en minéraux, la pénurie de main-d'œuvre et la concurrence entre juridictions minières, le Québec doit faire des choix clairs. Il doit se donner les moyens de développer son plein potentiel minier, dans un cadre responsable, prévisible et compétitif.

Les membres de l'AMQ sont au cœur de plusieurs ambitions collectives du Québec. Elles contribuent à la vitalité économique des régions, au développement d'expertises de pointe et à la création d'emplois bien rémunérés.

Elles participent aussi à l'autonomie stratégique du Québec et au financement des services publics. Cette industrie demeure profondément ancrée dans les territoires. Les régions et les communautés qui accueillent les projets miniers ne sont pas seulement des partenaires du développement minier. Elles en sont le cœur. Elles vivent directement les retombées et les impacts liés au développement.

Représentant une industrie stratégique présente dans toutes les régions du Québec, l'AMQ agit de façon non partisane. Elle souhaite engager un dialogue pragmatique et factuel avec l'ensemble des partis politiques, et ce, dans l'intérêt du développement minier bénéfique pour le Québec.

Les priorités présentées dans cette plateforme reposent sur une conviction simple : le Québec ne pourra pas atteindre le plein potentiel de ses ambitions sans une industrie minière forte et compétitive.

Le Québec est assis sur un potentiel minier majeur. Encore faut-il se donner les moyens de le développer.



Emmanuelle Toussaint
Présidente-directrice générale



LE SECTEUR MINIER

UN PILIER STRATÉGIQUE POUR LE QUÉBEC

L'industrie minière québécoise contribue directement à la prospérité du Québec et à la vitalité de plusieurs régions.

Les sociétés minières membres de l'AMQ et leurs fournisseurs :

- Contribuent à **12 G\$ au PIB du Québec** (2022).
- Soutiennent des milliers d'emplois bien rémunérés, majoritairement en régions : **15 594 emplois directs** et **51 334 emplois directs, indirects et induits** (2022).
- S'appuient sur un écosystème de **3 847 fournisseurs** partout au Québec (2022).
- Génèrent d'importantes retombées économiques et fiscales pour l'État québécois : **1,9 milliard pour le gouvernement du Québec** en excluant l'impôt sur les sociétés (2022).

Au-delà de ces retombées économiques, les sociétés minières de l'AMQ contribuent au développement d'une expertise reconnue, à la formation d'une main-d'œuvre spécialisée et à l'innovation dans des secteurs stratégiques.

Les activités et les projets miniers créent des occasions de développement pour les régions, soutiennent un écosystème de PME, stimulent la recherche appliquée et renforcent le positionnement du Québec dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Or, pour continuer à jouer pleinement ce rôle, le Québec doit préserver un environnement d'affaires prévisible, concurrentiel et efficace.

UNE INDUSTRIE QUI CONTRIBUE DÉJÀ AUX SOLUTIONS

Les sociétés minières membres de l'AMQ :

- Soutiennent des emplois bien rémunérés, majoritairement en régions ;
- Contribuent au financement des services publics ;
- Alimentent un vaste réseau de fournisseurs québécois, dont de nombreuses PME ;
- Participent à la décarbonation et à l'électrification de l'économie ;
- Élaborent des pratiques de développement responsable ;
- Investissent dans la santé, la sécurité, le développement durable et les relations avec les communautés ;
- Contribuent à l'expertise québécoise dans un secteur stratégique reconnu à l'international ;
- Jouent un rôle pivot pour une meilleure autonomie industrielle et souveraineté économique.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AMQ

1. **Efficacité et prévisibilité de l'environnement administratif et réglementaire**
2. **Collaboration entre l'État, l'industrie et les communautés**
3. **Développement responsable et acceptabilité sociale**
4. **Vitalité économique des régions**
5. **Compétitivité du Québec face aux autres juridictions minières**



SOMMAIRE DES PRIORITÉS DE L'AMQ

POUR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Regagner l'attractivité minière du Québec et protéger la compétitivité du Québec

Réduire les délais et les coûts d'opération, simplifier les processus et améliorer la prévisibilité réglementaire afin d'attirer les investissements

Le Québec a reculé dans les classements internationaux d'attractivité minière, passant du 5e rang en 2023 au 22e rang en 2024 et en 2025 selon l'Institut Fraser. Malgré les réformes récentes, les projets miniers demeurent confrontés à de longs délais d'autorisations et de permis, à des processus complexes, à des dédoublements avec le gouvernement fédéral et à une coordination insuffisante.

L'industrie minière, cyclique de nature, est marquée par des besoins élevés en investissements et est exposée à une forte concurrence internationale. Les coûts cumulés, incluant taxes, tarifs, redevances et exigences administratives, influencent directement les décisions d'investissement. Le Québec doit préserver un environnement concurrentiel et prévisible afin de retenir les projets, les emplois et l'expertise minière sur son territoire. L'AMQ demande des mécanismes mieux adaptés aux réalités minières et des échéanciers clairs.

Planifier l'énergie et les infrastructures selon les réalités du développement minier

Assurer un accès à l'énergie en région

L'accès à une énergie suffisante, fiable et compétitive sous différentes formes est déterminant pour les projets miniers, particulièrement en région. L'AMQ demande une planification et une allocation énergétique plus flexible, mieux arrimée aux besoins réels des projets.

Mieux intégrer les infrastructures de transport dans la planification minière

Le développement minier repose aussi sur des infrastructures de transport adaptées aux réalités des régions. L'accès aux sites dépend notamment de l'existence et de la qualité des routes, de la disponibilité de certaines infrastructures stratégiques de transport, dont l'accès aux aéroports d'Hydro-Québec, et du renforcement des accès dans le Nord.

Redonner davantage aux régions minières

Moderniser les mécanismes de redistribution des redevances minières

Les régions et les communautés qui accueillent les projets miniers sont au cœur de l'industrie. Elles vivent directement les impacts et les réalités liés au développement du territoire. L'AMQ propose de revoir les mécanismes de redistribution des redevances minières afin de renforcer les retombées locales, la prévisibilité et la transparence.

Répondre à la pénurie de main-d'œuvre en régions ressources

Soutenir l'attraction, la formation, l'immigration et les services essentiels aux communautés

La pénurie de main-d'œuvre freine les activités minières et l'expansion du secteur minier, surtout en régions éloignées. Cette pression touche aussi les services essentiels des communautés, notamment le logement, les services de garde, la santé, l'alimentation, l'éducation et les services municipaux. L'AMQ demande une stratégie gouvernementale concertée pour soutenir à la fois l'industrie et la vitalité des communautés.

REDONNER DAVANTAGE AUX RÉGIONS MINIÈRES

Revoir les mécanismes de redistribution des redevances minières afin de renforcer les retombées locales et l'acceptabilité sociale des projets.



CONSTAT

Les régions et les communautés qui accueillent les projets miniers sont au cœur de l'industrie. Elles vivent directement les réalités du développement minier, autant dans ses retombées économiques que dans ses effets sur le territoire. Elles doivent aussi composer avec les besoins qui en découlent. Cela touche notamment les infrastructures, les services locaux, le logement et la capacité des municipalités à suivre le rythme du développement. Les mécanismes actuels de redistribution manquent de flexibilité. Or, les attentes en matière de retombées locales évoluent. Les régions minières font aussi face à des réalités propres, souvent différentes de celles des grands centres, notamment en raison de l'éloignement et des coûts plus élevés.

ENJEUX POUR LE QUÉBEC

Une meilleure redistribution des redevances minières permettra de :

- Renforcer l'acceptabilité sociale ;
- Soutenir le développement local ;
- Reconnaître la contribution des régions minières ;
- Améliorer la relation entre l'État, l'industrie et les communautés ;
- Contribuer à la diversification économique régionale ;
- Attirer et retenir des travailleurs en région minière ;
- Répondre plus adéquatement aux besoins des territoires qui accueillent les projets.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

L'AMQ demande au prochain gouvernement de :

- Moderniser les mécanismes de redistribution des redevances minières ;
- Améliorer la flexibilité du calcul des sommes redistribuées ;
- Assurer des retombées économiques directes pour les communautés ;
- Soutenir des modèles favorisant le développement local et régional ;
- Reconnaître les besoins particuliers des régions minières ;
- Renforcer l'établissement de bonnes relations entre l'État, l'industrie et les communautés.

ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLLEMENTAIRE

Regagner l'attractivité du Québec comme juridiction minière tout en maintenant des standards élevés en matière environnementale et sociale.



CONSTAT

Le Québec a perdu du terrain dans la concurrence internationale pour attirer les investissements miniers. Le Québec est passé du 5e rang en 2023 au 22e rang en 2024 et en 2025 selon le classement de l'Institut Fraser. L'indice de perception des politiques (IPP) est également passé du 6e au 24e rang en un an, révélant une perte de confiance envers la stabilité et la compétitivité du cadre québécois.

Les délais d'obtention des permis et des autorisations environnementales se sont allongés. Ils sont aussi devenus moins prévisibles. La multiplication des étapes, des intervenants et des exigences ainsi que le dédoublement des processus d'autorisations environnementales avec le gouvernement fédéral créent des délais importants. Cette situation complique la planification des projets. Elle affecte aussi l'accès au financement et la capacité d'attirer des investissements dans le secteur minier québécois.

Le gouvernement a déjà entrepris certaines démarches de modernisation et de simplification. Des réformes récentes ont notamment touché le cadre environnemental. L'AMQ reconnaît ces avancées. Toutefois, pour le secteur minier, il faut aller plus loin. Les enjeux ne concernent pas seulement l'existence des règles. Ils concernent aussi leur mise en œuvre concrète et une révision des processus administratifs. Cela exige une meilleure coordination entre les ministères et avec le gouvernement fédéral. Cela demande aussi des délais plus prévisibles et une prise en compte réelle des réalités terrain.

ENJEUX POUR LE QUÉBEC

Un cadre administratif complexe et imprévisible nuit :

- À l'investissement ;
- À la relation entre le gouvernement et ses partenaires de l'industrie ;
- À la création d'emplois en région ;
- À la mise en valeur du potentiel minier québécois ;
- Au développement de l'expertise québécoise ;
- À la capacité du Québec de répondre à la demande mondiale, incluant du Québec, en minéraux et métaux.

À terme, cette situation peut entraîner une perte d'occasions importantes pour le Québec, y compris des projets, des emplois, des retombées fiscales et des occasions de développer davantage une expertise minière québécoise déjà reconnue à l'international.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

L'AMQ demande au prochain gouvernement de :

- Optimiser les processus afin de réduire les délais d'analyse et de délivrance des autorisations et des permis ;
- Mieux coordonner les ministères et organismes impliqués ;
- Mettre en place des échéanciers clairs, suivis et prévisibles ;
- Mesurer les délais réels vécus par les promoteurs et les sociétés minières incluant les périodes où les dossiers sont suspendus en raison de demandes d'information additionnelle par le gouvernement ;
- Créer des mécanismes de coordination sectoriels adaptés aux projets miniers ;
- Simplifier les processus sans abaisser les exigences environnementales et sociales ;
- Faciliter la compréhension du secteur minier auprès des ministères ;
- Élargir les catégories d'activités admissibles à des processus simplifiés lorsque les impacts environnementaux sont nuls, négligeables ou positifs ;
- Conclure une entente d'harmonisation fédérale-provinciale afin d'éviter les dédoublements au niveau des autorisations environnementales.

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ JURIDICTIONNELLE DU QUÉBEC

Maintenir un environnement concurrentiel, stable et adapté
aux réalités cycliques de l'industrie.



CONSTAT

Le coût de faire des affaires s'est alourdi. Le Québec est en concurrence directe avec d'autres juridictions minières pour attirer des capitaux. Il doit aussi demeurer compétitif pour développer de nouveaux projets et maintenir les opérations existantes.

L'industrie minière exige des investissements majeurs. Ces investissements s'inscrivent sur de longues périodes, dans un contexte marqué par les cycles économiques mondiaux et la volatilité des prix des commodités. L'incertitude peut donc freiner les décisions d'investissement à long terme. L'accumulation des coûts d'opération ajoute aussi une pression importante.

Ces coûts ne se limitent pas à la fiscalité. Ils touchent aussi les redevances, les tarifs et l'énergie. Ils sont également liés aux exigences administratives, aux délais, aux obligations réglementaires et aux infrastructures.

ENJEUX POUR LE QUÉBEC

Une augmentation des coûts d'opération, combinée à un manque de prévisibilité, risque de continuer à réduire l'attractivité du Québec au profit d'autres juridictions. Le Québec pourrait ainsi perdre :

- Des investissements privés ;
- Des projets structurants ;
- Des emplois bien rémunérés ;
- Des retombées fiscales ;
- Des occasions de développement régional ;
- Des occasions de renforcer son expertise minière ;
- Sa place dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, risquant d'accroître sa dépendance face à certaines juridictions minières contrôlant l'extraction et la transformation des minéraux.

Dans un contexte marqué par les tensions commerciales avec les États-Unis et la révision de l'ACEUM en 2026, le Québec doit préserver des conditions d'opération compétitives afin que ses entreprises minières demeurent bien positionnées sur le marché nord-américain.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

L'AMQ demande au prochain gouvernement de :

- Améliorer l'efficacité administrative et réglementaire afin de réduire les délais, les doublages et l'imprévisibilité qui freinent les projets ;
- Mieux coordonner l'action des ministères et organismes impliqués dans l'autorisation, le suivi et l'accompagnement des projets miniers ;
- Assurer une plus grande prévisibilité des exigences applicables aux sociétés minières ;
- Éviter les changements brusques qui nuisent à la planification des investissements et au maintien des activités en région ;
- Revoir l'impact cumulatif des taxes, redevances, tarifs et exigences administratives sur la compétitivité du secteur ;
- Évaluer la compétitivité du Québec par rapport aux juridictions concurrentes.

DISPONIBILITÉ DE L'ÉNERGIE ET DES INFRASTRUCTURES

Garantir un accès suffisant à l'énergie et aux infrastructures pour soutenir le développement minier.



CONSTAT

L'accès à une électricité suffisante, fiable et compétitive est déterminant pour plusieurs projets miniers, surtout en région. Or, la capacité limitée des infrastructures énergétiques régionales peut retarder ou complexifier certains projets structurants. Dans certains cas, elle peut même en compromettre la réalisation.

Cette réalité s'inscrit dans un contexte énergétique plus large. [Hydro-Québec](#) prévoit ajouter **11 000 MW de nouvelles capacités d'énergie propre d'ici 2035**. Or, plusieurs régions minières disposent d'un accès limité à une énergie propre, fiable et compétitive.

Dans ces territoires, les sociétés minières doivent pouvoir compter sur d'autres sources d'énergie renouvelable afin de réduire leur dépendance au diesel et de poursuivre l'électrification progressive de leurs opérations. La planification énergétique doit donc tenir compte des réalités propres aux régions éloignées, où les besoins varient selon l'emplacement, la phase de développement et la disponibilité des infrastructures.

Les mécanismes actuels d'allocation énergétique ne tiennent pas toujours compte du développement progressif des projets miniers. Les besoins énergétiques d'une mine évoluent par étapes. Ils augmentent généralement au fil de sa construction, de sa mise en service et de sa montée en production. Pour favoriser les décisions d'investissement, l'accès fiable à des sources d'énergie et à des infrastructures adaptées est essentiel.

Le développement minier repose aussi sur des infrastructures de transport adaptées aux réalités du territoire. Le renforcement des réseaux routiers, aéroportuaires et ferroviaires est essentiel pour assurer l'accès aux sites, soutenir la construction et l'exploitation des projets, sécuriser les déplacements et faciliter l'approvisionnement des régions minières.

ENJEUX POUR LE QUÉBEC

Sans énergie disponible, fiable et compétitive, et sans infrastructures de transport adaptées :

- Des projets sont retardés ou abandonnés ;
- Le développement régional ralentit ;
- Le potentiel économique des régions est réduit ;
- L'électrification des opérations devient plus difficile ;
- L'accès aux sites miniers et l'approvisionnement des régions deviennent plus complexes ;
- Les objectifs de transition énergétique sont compromis ;
- Les entreprises doivent composer avec une planification moins prévisible.

L'industrie minière est à la fois un grand consommateur d'énergie et un levier de la transition énergétique. Elle a besoin d'électricité pour réduire ses émissions, électrifier ses équipements,

moderniser ses opérations et participer à la décarbonation de l'économie québécoise. Elle est également un fournisseur des intrants nécessaires à ceux-ci.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

L'AMQ demande au prochain gouvernement de :

- Arrimer la planification énergétique d'Hydro-Québec aux besoins progressifs des projets miniers, notamment dans les régions où les infrastructures énergétiques sont déjà sous pression.
- Investir dans le renforcement des réseaux électriques et d'infrastructures énergétiques et de transport en région ;
- Faciliter l'accès à l'énergie pour les projets existants et futurs ;
- Prévoir des mécanismes d'allocation énergétique graduelle adaptés aux phases de développement des projets miniers ;
- Éviter que les besoins progressifs d'un projet soient interprétés comme des demandes cumulatives artificiellement gonflées ;
- Revoir les pénalités applicables lorsque la capacité allouée n'est pas utilisée en totalité dès la première année ;
- Soutenir l'efficacité énergétique, l'électrification, le déploiement d'énergies renouvelables et la décarbonation des opérations.

RÉPONDRE À LA PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE

Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante pour l'industrie minière et les communautés qui accueillent les projets miniers.



CONSTAT

La rareté de la main-d'œuvre affecte l'ensemble du secteur minier québécois. Elle touche plusieurs métiers, avec une pression plus marquée sur les fonctions techniques, spécialisées et opérationnelles.

Les entreprises constatent aussi un décalage entre les compétences recherchées et les programmes de formation disponibles. Ces programmes gagneraient à être actualisés plus rapidement. Ils doivent mieux refléter l'évolution des technologies, des pratiques minières et des besoins terrain.

Cette réalité s'inscrit dans un contexte de forte concurrence pour la main-d'œuvre en régions ressources. Les sociétés minières doivent rivaliser entre elles pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés, mais aussi avec d'autres secteurs économiques essentiels aux communautés. Cette compétition exerce une pression supplémentaire sur les services de proximité qui doivent eux aussi composer avec des enjeux de recrutement et de rétention.

Dans certains territoires, cette pression dépasse largement l'industrie minière. Elle touche notamment les services de garde, l'éducation, la santé, le commerce de proximité et les services municipaux. Ces secteurs peinent eux aussi à recruter et à retenir leur personnel.

ENJEUX POUR LE QUÉBEC

La pénurie de main-d'œuvre :

- Limite et complexifie le développement des projets ;
- Affecte la productivité ;
- Fragilise les économies régionales ;
- Accentue les besoins en logement et en services ;
- Crée une pression sur les services essentiels ;
- Nuit à l'attractivité des territoires pour les travailleurs et leurs familles.

Cette dynamique montre l'importance d'adopter une approche plus intégrée du développement régional. Il faut soutenir la croissance du secteur minier, tout en préservant la capacité des communautés à maintenir leurs services essentiels.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

L'AMQ demande au prochain gouvernement de :

- Renforcer l'adéquation formation-emploi dans le secteur minier ;
- Soutenir les initiatives d'attraction et de rétention en région ;
- Développer des initiatives ciblées pour attirer et rapatrier les travailleurs québécois qui œuvrent actuellement dans des projets miniers à l'extérieur du Québec ;
- Adapter les programmes d'immigration aux besoins réels de l'industrie ;
- Mettre en place une stratégie gouvernementale concertée de développement de la main-d'œuvre en régions ressources, visant à soutenir à la fois les besoins du secteur minier et le maintien des services essentiels dans les communautés ;
- Accroître les investissements en logement, formation et infrastructures communautaires dans les régions minières ;
- Soutenir les services de garde, l'éducation, la santé, les services municipaux et les commerces de proximité dans les territoires soumis à une forte pression de croissance ;
- Renforcer l'attractivité des régions minières pour les travailleurs et leurs familles.

CONCLUSION

DÉVELOPPER LE POTENTIEL MINIER DU QUÉBEC, AU BÉNÉFICE DE TOUS

L'AMQ souhaite travailler avec le prochain gouvernement afin de bâtir un environnement d'affaires plus efficace. Cet environnement doit aussi être mieux coordonné et mieux adapté aux réalités des territoires où les sociétés minières mènent leurs activités.

Cette démarche doit se faire sans compromis sur les standards environnementaux et sociaux. Elle doit toutefois s'appuyer sur une volonté claire de réduire les délais d'obtention des permis et autorisations environnementales et d'améliorer la prévisibilité.

Elle doit aussi permettre de mieux soutenir les régions et de renforcer la compétitivité du Québec.

LES QUATRE ENGAGEMENTS PROPOSÉS PAR L'AMQ

1. **Réduire les délais et la complexité administrative et protéger la compétitivité du Québec** afin de regagner l'attractivité du Québec dans un contexte de concurrence internationale.
2. **Planifier l'énergie et les infrastructures en fonction du développement minier réel** et des besoins progressifs des projets.
3. **Redonner davantage aux régions minières** grâce à une redistribution plus équitable et transparente des redevances.
4. **Répondre à la pénurie de main-d'œuvre en soutenant les communautés** et les services essentiels en régions ressources.

Le Québec possède les ressources, les entreprises et l'expertise nécessaires pour devenir un chef de file du développement minier responsable. Il peut aussi compter sur des régions qui connaissent le territoire et qui portent une part importante de cette ambition.

Le sous-sol québécois recèle une richesse collective considérable. Bien mise en valeur, elle peut devenir un levier de prospérité durable pour l'ensemble du Québec.

Il doit maintenant se donner les conditions pour y parvenir.



Association
minière du
Québec